

## Créateurs de droits nouveaux



## **Personnes en situation de handicap ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX?**

Des démarches sont mises en œuvre dans des entreprises (pas toutes) de la Branche par le biais d'accords collectifs pour les salariés en situation de handicap ou parents d'enfant handicapé, ces accords ne permettent pas de traiter toutes les difficultés rencontrées par ces salariés.



Revendication FO Énergie
ouverture d'une négociation
d'un accord handicap de Branche

Les personnels en situation de handicap sont confrontés à des difficultés financières accrues liées au handicap.



FO Énergie revendique une prime de 100 €/mois

L'État s'engage à aider toutes les personnes en situation de handicap : «Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».



au niveau de la branche des IEG pour aider tous les salariés en situation de handicap ou parents d'enfant handicapé

Cette solidarité est réalisée, sous conditions, par le versement d'allocations financières, aides humaines ou techniques (AAH, MVA, PCH, AEEH).

Les beaux discours c'est bien, les accords collectifs traitant du handicap sont une nécessité, mais pour FO Énergie la création d'une prime statutaire de branche c'est beaucoup mieux!



Élections professionnelles novembre 2023



AGIR, NE PAS SUBIR !